



Division des amortissements

Par **lionel B**, le **07/03/2008** à **23:13**

je suis co-gérant a 50/50d'une sarl, nous sommes artisans menuisiers depuis un an. mon associé déménage pour des raisons personnels, je lui cède donc mes parts de la société pour qu'il la reprenne seul. Pour la fin de l'activité, nous partageons donc en deux les bénéfices et il me rachète mes parts à leurs prix initiales, je voudrais savoir si je suis en droit de demander ma part des amortissements réglé au cours de l'année.